

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée ; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
"ENDURANCE 971" POUR SA
PARTICIPATION AU
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE
SEMI-MARATHON**

CM-2018-5S-CAB-74

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par monsieur Christophe LACLEF, Président de l'association Endurance 971 en date du 19 juin dernier et relative à un soutien financier à hauteur de 4000 euros, pour la participation d'athlètes au championnat de France de Semi-marathon en octobre 2018, dans le but de représenter le club et défendre les couleurs de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission "Vie Associative et Démocratie Participative", en date du 28 septembre 2018 ;

Considérant la prise en charge du club et des sponsors au frais de déplacement et au frais d'hébergement des licenciés, sur Paris ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner, dans le cadre de sa politique sportive, les athlètes qui évoluent au sein des associations de son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une subvention d'un montant de mille deux cents euros (1200 €), à l'association "Endurance 971".
- Article 2 :** D'imputer la dépense au budget de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le maire et la directrice générale des services à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

| |
|---|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 14 NOV. 2018 Et publication ou notification le 14 NOV. 2018 |
|---|

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire en charge
Le Premier Adjoint**

- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle au profit de l'association ENDURANCE 971 pour sa participation au championnat de France de semi-marathon

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2018

Numéro de l'acte : CM20185SCAB74 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SCAB74-DE

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €